

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DOMAINE DE L'ÉTAT
AVIS D'APPEL A CANDIDATURES
CESSION D'IMMEUBLES NON BÂTIS**

La Direction Régionale des Finances Publiques de la Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde (Pôle Régional de l'Immobilier de l'ÉTAT – Service Gestion Domaniale) vend le lot constitué de trois parcelles non-bâties, ci-après désigné :

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE (33) – COMMUNE de MARSAS

Lot n°	Références cadastrales	Contenance	Nature au cadastre	Lieu-dit	Zonage PLU
1	ZI n° 441-442-443	21 a 22 ca	lande	Le Bourg Ouest	A

DATE LIMITE D'ENVOI DES CANDIDATURES EST FIXÉE AU : **LUNDI 13 AVRIL 2026** INCLUS -

CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI

TOUTE CANDIDATURE ENVOYÉE APRÈS CETTE DATE, NE SERA PAS RETENUE

VENDEUR :

Direction Régionale des Finances Publiques de la Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde – POLE REGIONAL DE L'IMMOBILIER de l'ÉTAT – Service Gestion Domaniale – 24 rue François de Sourdis – BP n° 908 – 33060 BORDEAUX CEDEX.

MODALITÉS DE TRANSMISSION ET DE PRÉSENTATION DES OFFRES :

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature et le montant de leur offre par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse du vendeur portant la mention suivante:

« Appel d'offres **PRIE – SERVICE GESTION DOMANIALE – C-2020-79- MARSAS/SR / Ne pas ouvrir par le service du courrier** ».

Il comprendra l'ensemble du dossier de candidature : la désignation du n° de lot mis en vente , un justificatif d'état civil complet du candidat (pouvoir et K-bis pour les sociétés), des coordonnées téléphone et courriel, un justificatif de domicile et le prix proposé, le nom du notaire choisi.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Le présent appel d'offres ne revêt pas le caractère d'une adjudication ou d'un avis de marché public. L'État se réserve le droit de modifier le calendrier de la consultation ou d'interrompre à tout moment la procédure, sans indemnisation. L'administration choisira librement l'acquéreur, en fonction des offres et des éléments d'informations reçus, dans le respect des dispositions du code général de la propriété des personnes publiques applicables. Les critères de sélection prédominants porteront sur l'offre financière du candidat et sur les offres portant sur l'intégralité des lots. Enfin, l'État n'aura pas à motiver une éventuelle décision de rejet.

En outre, l'acceptation d'une offre ne rendra pas la vente parfaite, le transfert de propriété étant subordonné à la signature de l'acte et au paiement du prix et à la purge des droits de préemption éventuels (SAFER). A compter de la réception de la notification de l'acceptation de l'offre par le service du Domaine, le candidat retenu devra signer l'acte notarié dans un délai maximum de cinq mois, à peine de nullité de l'opération de vente.

Le candidat supportera les servitudes passives, apparentes ou non apparentes, continues ou discontinues, il profitera de celles actives, le tout dans la mesure où elles existent et résultent de loi ou de conventions.

Le bien est vendu en l'état sans défrichage. Les visites des terrains sont libres, dans le respect des propriétés voisines. En cas de difficultés, des renseignements pourront être obtenus auprès du service vendeur dont les coordonnées figurent ci-dessous.

Une clause d'intéressement en cas de mutation de l'immeuble sera intégrée à l'acte. Elle sera **applicable sur une durée de 10 ans et s'élèvera à 30 % de la plus-value.**

Aucune condition suspensive ne sera admise.

En plus de l'offre proposée, les frais de notaire et d'enregistrement au service de publicité foncière seront à la charge de l'acquéreur.

RENSEIGNEMENTS

Tous les renseignements pourront être obtenus auprès du service vendeur mentionné ci-dessus :

M. Stéphane RIBAUD - Téléphone : 05 56 90 50 63 - Courriel : drfip33.pole-gestion-domaniale@dgfip.finances.gouv.fr
<https://cessions.immobilier-etat.gouv.fr/>

Département :
GIRONDE

Commune :
MARSAS

Section : ZI
Feuille : 000 ZI 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 17/02/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF DE LA GIRONDE
Pole Topographique et de Gestion
Cadastrale Cité administrative 33090
33090 BORDEAUX CEDEX
tél. 05 56 24 85 97 -fax
sdif33.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

